



## **Conseil d'établissement**

Séance ordinaire du mercredi 11 décembre 2024

18 h 00

Présentiel – École SALG

### **Compte rendu**

#### **1. Prise de présence/vérification du quorum/nouveau document**

À 18 h 03, en l'absence de Mme Lara Eid (présidente du CÉ), Mme Amélie Bélanger (vice-présidente du CÉ) ouvre la séance après avoir constaté qu'il y a quorum.

Sont présents (par ordre alphabétique) :

- Mme Roberta **A**guirre Obregon, représentante des parents;
- Mme Amélie **B**élanger, représentante des parents;
- Mme Marie-Claude **C**habot, directrice;
- Mme Julie **D**aneau, représentante des parents;
- Mme Isabelle **D**ubois, représentante des enseignant.e.s
- Mme Mélissa **G**ourdeau St-Denis, représentante des parents;
- M. Julien **H**oude Roy, représentant des parents;
- Mme Annik **J**obin, représentante du service de garde;
- Mme Carine **L**auret, représentante des professionnel.le.s;
- Mme Ménaïque **L**égaré-Dionne, représentante des parents;
- Mme Anne **M**oreau, représentante des enseignant.e.s;
- Mme Catherine **V**eilleux, représentante des enseignant.e.s.

Sont excusés :

- Mme Lara **E**id, représentante des parents;
- Mme Jolène **G**authier, représentante des professionnel.le.s;

#### **2. Adoption de l'ordre du jour**

Mme Marie-Claude Chabot et Mme Ménaïque Légaré-Dionne, à la suite du transfert de la première version de l'ordre du jour, ajoutent le point 11 pour discuter, respectivement, des éléments suivants :

- Adoption du PTRDI
- Cours de CCQ

**CONSIDÉRANT** que Mme Marie-Claude Chabot et Mme Lara Eid ont élaboré un projet d'ordre du jour pour la séance ordinaire du 11 décembre 2024,

**CONSIDÉRANT** que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres du conseil d'établissement (CÉ) de l'école Saint-Albert-le-Grand (SALG) et que les personnes présentes sont d'accord avec le présent ordre du jour et les ajouts proposés,

**EN CONSÉQUENCE**, il est résolu à l'unanimité;

**D'ADOPTER** l'ordre du jour proposé avec les ajouts au point 11, pour la séance ordinaire du 11 décembre 2024 au CÉ de l'école SALG;

### **3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 octobre 2024**

Mme Marie-Claude Chabot propose, au point 8 de l'ordre du jour de la séance du 16 octobre 2024 d'ajuster la phrase comme suit : Le solde servira à des collations santé pour les élèves *de l'accueil*.

**CONSIDÉRANT** que conformément à l'article 69 de la Loi sur l'instruction publique, les membres du CÉ de l'école SALG ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 octobre 2024;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Mme Roberta Aguirre Obregon, présente lors de la séance ordinaire du 16 octobre 2024, il est résolu à l'unanimité;

**D'ADOPTER** tel que présenté le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 octobre 2024 avec l'ajustement proposé.

### **4. Rappel formulaire de déclaration annuelle d'intérêts**

Mme Marie-Claude Chabot rappelle aux membres qui ne l'ont pas déjà fait, de lui remettre leur formulaire de déclaration annuelle d'intérêts en mains propres ou par courriel.

### **5. Consultation obligatoire des élèves**

Mme Marie-Claude Chabot mentionne qu'il n'y a pas de conseil d'élèves cette année pour le moment, car personne n'a pris l'initiative de le diriger. La création ou pas du conseil sera rediscutée en janvier selon la disponibilité du personnel. En l'absence d'un comité, la consultation des élèves pourrait prendre une autre forme cette année (par exemple, un sondage).

### **6. Information de l'OPP**

Mme Ménaïque Légaré-Dionne relate les activités des dernières semaines de l'OPP :

- La photo scolaire n'a pas été un succès en raison notamment de retards dans la livraison des photos et d'un mauvais éclairage. Un autre fournisseur sera utilisé l'an prochain et les options sont actuellement à l'étude.
- Une soirée de jeux de société a été très populaire, mais il y a eu un manque de bénévoles.

- Le magasin partage et le marché de Noël, incluant la vente de sapins et couronnes pour le financement des activités, a eu lieu le 6 décembre 2024 et s'est bien déroulé. La somme amassée n'a pas été encore calculée, mais elle servira à la fête de fin d'année.

Une question a été posée concernant l'utilisation du gymnase pour des activités en dehors des heures habituelles (par exemple, un parent souhaitant organiser des cours parascolaires). Mme Marie-Claude Chabot mentionne que, pour des raisons de responsabilité civile (par exemple, en cas de blessure), il n'est pas possible d'utiliser le gymnase à des fins personnelles en dehors des heures du service de garde.

## **7. La vie à l'école**

Mme Catherine Veilleux mentionne que les frais pour la classe-neige seront plus élevés que prévu, car la soumission a été faite avec un seul autobus alors que deux autobus seront requis. Mme Marie-Claude Chabot indique qu'elle ne retournera pas vers les parents pour réclamer la différence. L'école absorbera l'excédent du coût via le budget école.

Une question est posée sur l'intégration des enfants des classes d'accueil, notamment à l'activité de classe-neige. Pour cette année, principalement à cause des barrières financières, mais aussi des enjeux logistiques, ce ne sera pas possible. La question sera étudiée l'an prochain, car l'intégration des élèves de l'accueil est importante pour SALG.

## **8. Budget 2023-2024 déficit / surplus | Budget 2024-2025 (la direction)**

Mme Marie-Claude Chabot présente le budget 2024-2025.

Mme Marie-Claude Chabot a signalé des erreurs dans la saisie des factures, entraînant l'imputation incorrecte de certaines dépenses à des fonds inappropriés, qui devront être rectifiées. Elle a présenté un aperçu des différents postes de dépenses. Des questions ont été posées et des réponses fournies.

En raison du solde important de surplus reporté de l'OPP, Mme Julie Daneau propose l'établissement d'une politique ou un suivi plus rigoureux visant à assurer l'utilisation équitable et à long terme du fonds 4. Chaque campagne est associée à une dépense future, mais puisque cela n'a pas toujours été le cas, Mme Marie-Claude Chabot élaborera un tableau récapitulatif afin de fournir au CÉ une vue d'ensemble plus claire pour faciliter la prise de décision.

## **9. Plan de lutte : 23-24 et 24-25 | Projet éducatif | Normes et modalités | Parascolaire janvier 2025 | Sorties éducatives et culturelles | Grille matières 25-26 / Horaire d'école 25-26**

### **I. Plan de lutte : 23-24**

Mme Marie-Claude Chabot présente les résultats du plan de lutte 23-24 pour prévenir et combattre l'intimidation et la violence à l'école.

La cible était que 90% des élèves aient participé en classe et lors de rassemblement à souligner les comportements positifs de leurs pairs. Sept rassemblements ont eu lieu durant l'année et pratiquement tous les élèves (100%) y ont assisté.

**CONSIDÉRANT** que les membres du CÉ de l'école SALG ont reçu une copie de l'évaluation du plan de lutte 23-24 le 5 décembre 2024 et ont eu l'opportunité de le lire et de poser leurs questions à Mme Marie-Claude Chabot lors de la séance du CÉ le 11 décembre 2024;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de M Julien Houde, il est résolu à l'unanimité;

**D'ADOPTER** tel que présenté l'évaluation du plan de lutte 23-24

### **Plan de lutte : 24-25**

Mme Marie-Claude Chabot présente le plan de lutte 24-25. Elle mentionne que le climat de l'école a évolué dans la dernière année.

L'équipe école dénote un nombre élevé d'insultes entre les élèves, ainsi qu'une rivalité entre les classes ordinaires et les classes d'accueil. Un nombre élevé de conflits amenant de la violence physique entre les élèves de l'accueil est également noté. La cible, d'ici juin 2025, est de réduire de 50% le nombre d'incidents de violences physiques et verbales entre les classes d'accueil et les classes ordinaires. L'engagement des membres de l'équipe école et la collaboration des parents sont de grandes forces de SALG afin d'assurer un climat sécuritaire et sain à l'école.

Un questionnaire sera rempli par les élèves (la forme reste à définir) d'ici le printemps pour prendre le pouls du climat. La 1<sup>ère</sup> cueillette des situations problématiques sera faite en février, puis la 2<sup>e</sup> en juin, à l'aide de la plateforme Évio. On souhaite favoriser la culture d'inclusion à SALG à travers les activités du quotidien, des ateliers et une surveillance accrue dans la cour d'école. Mme Marie-Claude Chabot explique le protocole de dénonciation des situations d'intimidation. Des questions sont posées et des réponses sont obtenues.

**CONSIDÉRANT** que les membres du CÉ de l'école SALG ont reçu une copie du plan de lutte 24-25 le 5 décembre 2024 et ont eu l'opportunité de le lire et de poser leurs questions à Mme Marie-Claude Chabot lors de la séance du CÉ le 11 décembre 2024;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition Mme Ménaïque Légaré-Dionne, il est résolu à l'unanimité;

**D'ADOPTER** tel que présenté le plan de lutte 24-25.

## **I. Projet éducatif suivi**

Mme Marie-Claude Chabot réitère le projet éducatif de l'école d'ici 2027, axé sur les mathématiques. Les enseignants sont dans la mise en action et tout se déroule comme prévu.

## **II. Normes et modalités**

Mme Marie-Claude Chabot explique les normes et modalités par niveaux, incluant notamment la pondération par discipline pour les 3 étapes. Elle mentionne que les normes et modalités sont mises à jour chaque année par l'équipe des enseignants.

Des questions de compréhension sont posées et sont répondues.

**CONSIDÉRANT** que les normes et modalités présentées sont acceptables telles que définies;

**EN CONSÉQUENCE**, il est résolu à l'unanimité;

**D'APPROUVER** les normes et modalités présentées.

## **III. Parascolaire janvier 2025**

Mme Annik Jobin mentionne que les activités parascolaires de soccer ont été reconduites et bonifiées pour cet hiver, en incluant tous les niveaux d'élèves. Mme Marie-Claude Chabot mentionne que la danse sera également de retour.

## **IV. Sorties éducatives et culturelles**

Mme Marie-Claude Chabot mentionne que le tableau n'a pas encore été mis à jour et sera envoyé par courriel. L'adoption sera faite par retour de courriel.

## **V. Grille matières 25-26 / Horaire d'école 25-26**

Mme Marie-Claude Chabot expose les options actuellement à l'étude pour la grille des matières 2025-2026 et l'horaire scolaire 2025-2026, notamment l'ajout de deux périodes de récréation en raison du grand nombre d'élèves. Un plan sera présenté au prochain CÉ pour approbation.

## **10. Nouvelles du service de garde**

Mme Annik Jobin présente les nouvelles et les projets du service de garde et annonce que :

- Deux postes sont encore en affichage actuellement, certains employés sont en retour progressif. L'équipe devrait être complète en janvier;
- Les ateliers au SDG seront de retour après les fêtes.

## **11. Points supplémentaires**

### **I. PTRDI : plan triennal de répartition et de destination des immeubles et acte d'établissement**

Mme Marie-Claude Chabot a abordé le PTRDI, qui détaille l'occupation de l'école SALG, ayant une capacité de 25 classes et 575 élèves. La déclaration au 30 septembre 2024 recense 23 classes et 405 élèves. La prévision pour l'année prochaine est de 16 classes et 367 élèves, en excluant les élèves en accueil.

Mme Marie-Claude Chabot présente également l'acte d'établissement 040.

**CONSIDÉRANT** que les membres du CÉ de l'école SALG ont eu l'opportunité de poser leurs questions à Mme Marie-Claude Chabot et de consulter le visuel du PTRDI lors de la séance du CÉ le 11 décembre 2024;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition Roberta Aguirre Obregon, il est résolu à l'unanimité;

**D'ADOPTER** tel que présenté le PTRDI.

### **II. Cours de CCQ :**

Une question a été posée concernant le déroulement des cours sur la sexualité à SALG, compte tenu de la diversité culturelle et religieuse. Les membres du personnel ont expliqué que l'éducation à la sexualité se déroule bien. L'infirmière offre un soutien régulier et peut intervenir en classe pour fournir des explications supplémentaires si l'enseignant le souhaite. Aucun enjeu majeur n'a été rencontré jusqu'à présent en lien avec la diversité.

## **11. Comité de parents**

Mme Ménaïque Légaré-Dionne, remplaçante au comité de parents, a assisté à la rencontre du 26 novembre 2024 et mentionne que le PTRDI a été discuté. Il a également été question de la possibilité d'utiliser une adresse courriel pour le CÉ, pour permettre aux parents de contacter le CÉ. Cette idée est bien reçue par les membres et on prévoit la mettre en place. Mme Ménaïque Légaré-Dionne indique aussi qu'un budget de 400 \$ est disponible pour les formations, telles que des conférences à l'école.

## **12. Varia**

- Aucun point à discuter

## **13. Mot du public**

Il n'y a pas de mot du public.

#### 14. Levée de la séance

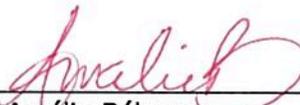
**CONSIDÉRANT** que l'ordre du jour est épuisé;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Mme Roberta Aguirre Obregon, il est résolu à l'unanimité,

**D'APPROUVER**, la levée de la séance ordinaire à 20h02



Mme Marie-Claude Chabot  
Directrice



Mme Amélie Bélangér  
Vice-Présidente du Conseil d'Établissement